



Elections professionnelles 2022 en Haute-Garonne

Non au vote électronique !

Dans le cadre des élections professionnelles 2022,
le Centre de Gestion de la Haute-Garonne
souhaite recourir exclusivement au vote électronique.

Cette annonce présentée comme acquise a eu lieu lors d'une réunion d'information
le 19 janvier 2022 aux différentes organisations syndicales.

SUD et la CGT se sont opposés à ce mode de vote.

Pour l'instant, Mme Geil-Gomez, Présidente du CDG31 est restée sur sa position.

SUDCT31 s'oppose fermement à ce mode de vote !

La démocratie est un des piliers de la République Française et à ce titre, tout.e agent.e de Collectivité Territoriale doit pouvoir voter simplement, sans difficulté, quel que soit son équipement personnel, son lieu de travail et sa formation.

D'après la « mission d'information sur la lutte contre l'illectronisme et pour l'inclusion numérique », **20% de la population Française déclare avoir un accès limité ou inexistant à internet.** C'est donc plus ou moins cette proportion qui serait exclue de cette modalité de vote.

D'autre part, le Défenseur des droits a rappelé en 2020 devant le SENAT* que « **13 millions de personnes déclarent avoir des difficultés dans l'usage des outils numériques** ». Une telle fracture numérique pose la question de la digitalisation de nombreux services et l'abandon du papier pour certaines formalités administratives.

Enfin, l'opacité liée à ce système de vote n'apporte pas la sérénité indispensable à la confidentialité du scrutin !

*<https://www.publicsenat.fr/article/politique/13-millions-de-francais-touche-par-l-illectronisme-selon-jacques-toubon-182708>

Pour SUDCT31, tous les exemples de passage au vote électronique (CNRACL, Education Nationale etc...) traduisent un effondrement de la participation d'autant plus important des catégories C qui ont le plus besoin d'être représentées !

SUDCT31 revendique pour toutes et tous les agentes électriques et agents électeurs de pouvoir exercer leur droit de vote.

Pour cela nous exigeons le vote à l'urne dans chaque Collectivité Territoriale !

